

CORPUS des ANNALES LAISSÉES PAR NOS PRIEURS

Jusqu'en 1789, l'officier d'état civil était le curé de la paroisse. Il avait le devoir et l'obligation d'en tenir le registre. Les actes étaient consignés, immédiatement à l'issue de la cérémonie (baptême, mariage, inhumation) et en présence de témoins. Des prieurs d'Ussel ont parfois noté, en sus, sur ces registres, des événements qu'il jugeaient importants de laisser à la postérité, bien qu'ils n'aient rien à voir avec l'état civil. Certains sont cités ou repris dans une publication précédente (Boudant, Grégoire, moi-même). Cependant le document manuscrit original est unique et donc irremplaçable. Or l'Histoire humaine montre que les bibliothèques et les archives, même les mieux protégées, sont détruites un jour ou l'autre. Nombre de textes anciens ne nous sont parvenus que par des copies, l'original étant depuis longtemps perdu. Par ailleurs pour accéder à l'original des annotations de nos prieurs, il faut, si l'on ne connaît pas la date exacte, compulsier les quelques 150 registres annuels qui nous sont parvenus depuis 1627. Et chaque nouveau chercheur recommence le même travail.

Il nous a donc semblé que le collationnement de l'intégralité des notes manuscrites originales, hors état civil, pourrait rendre un utile service. On les trouvera donc, ci-dessous sous forme d'annales. Nous y avons ajouté deux chroniques trouvées dans l'état civil de Fourilles pour 1785 et 1787.

1628 Le dernier jour de décembre mil six cent vingt huit jour du saint dimanche a esté baptisée jehanne

La mesme année et le mesme mois il y eut une grande vire d'eau en ce pais tellement que la plus grande partie du pais de molins s'en alla. Faict ce jour et an susdit

1631 le dimanche cinquième décembre 1631 fut bénite une cloche en l'esglise de céans le parrain a esté mre jehan Duclos prier d'ussel aumosnier de messire de Brinée docteur es droit et la marraine Dame gabrielle Hérisson femme à me gilbert de la chaussée praticien habitant d'ussel au village de leux

1681 Cette année après Pasques fut racommadée l'église dehors et dedans. Il y avoit une fenetre derrière le tabernacle que j'ay fait boucher et ay fait ouvrir celle qui est à coté du grand autel. On y fit deux contrepieds derrière le mur. Il y avoit une grosse charpante qui séparoit la chapelle de notre dame d'avec le reste. La chapelle de st Roch qui a été donnée à m^r febvrier étoit haute plus que le reste de l'église de deux pieds et demy. Le chœur de l'église étoit haut plus que la nef d'un grand pied et la dite église étoit toute déformée. Il en couta près de vingt écus pour la racommoder. Féburier pri. c. d'ussel

1686 En la présente année 1686 fut racommodé le clocher dehors et dedans, recouvert tout à neu et on y mit dedans deux liens et un bafroit – féburier- La façon couta quatre vingt dix livres. Les RR PP jésuites en payèrent la moitié et le prier de st germain et moy l'autre. Féburier pri. c. d'ussel

1688 En 1688 au mois de may fut achevé la cloture du cimetièrre qui avoit jamais été clos et la façon coûta 36 livres

- 1691 *Le 15^{ème} de février 1691 fut planté la croix de la mission des RR PP capucins. De mémoire d'homme vivant on n'avait point reçu de mission*
- 1691 *Conduite du corps de messire Gilbert Chartier 66 ans - Le vingt troisième avril 1691 a été conduit à Chantelle le corps de me Gilbert Chartier qui avait fait conjointement avec sa femme la fondation de la confrérie du très St Sacrement qu'ils ont fait leurs sépulture dans l'église St Vincent, vivant conseiller du roy, chatelain en sa justice d'Ussel, mary en premières noces de damoiselle Gabrielle Bonelat, âgé de 66 ans environ; assisté de messieurs les prés. de la com. de Chant. et de messire Philippe Delesvaus curé de St sébastien qui a siné avec nous.*
- 1707 *Cette année est arrivé au mois d'octobre un inondation qui a désolé plusieurs provinces en France emportant trois moulins de chantelle et plusieurs pons sur les petites rivières et gaté plusieurs bleds et foins dans les granges proche les rivages, noyé et emporté au pays bas personnes et maisons. De mémoire d'hommes on n'avait pas veu semblables.*
- 1709 *Pour mémoire de ce qui s'est passé cet hyver 1709 (hiver 1708/09) il a fait en quatre fois des hyvers si froids que les froments, les vignes, en partie les seigles, les poiriers noyers et abricotiers ont gelé et on sème actuellement sur les terres où on avoit semé le froment. On sème large à près de vingt frans le septier mesure d'ébreuil. Dieu nous préserve des maus dont on est menacé le reste de cette année. L'orge s'est vendu pour la moisson de la dite année 1709 15 livres mesure d'ébreuil. Il y a eu -- morts des maladies pourpres fièvres chaudes et tierces ---- (fin de page disparue)*
- 1709 *Nota – Fin de l'année 1709 – Plusieurs pauvres morts par la famine et plusieurs riches des maladies pourpreuses et populaires aussy bien que les pauvres.*
- 1711 *Il y eut tant d'eau dans le temps des moissons qu'on eut de la peine à serrer les bleds, ce qui donna occasion à travailler le jour de Pâques et autres fêtes, auquel travail on attribua le malheur de la grêle qui se fit le 28 juillet au commencement des moissons et qui endommagea notablement celles de Charroux et d'Ussel. Concernant les vignes, il tomba une autre grêle le jour de la St Roch (16 août) qui bastit encore les vignes. Est-il qu'ailleurs on eut beaucoup de vin, il y en eut peu dans ces deux paroisses. Le bled n'a pas payé jusqu'à la fin may vingt sous le seigle par boisseau et 22 sous le boiss. from. L'orge a été jusqu'à dix livres le septier mesure d'ébreuille. Le temps a été fait bizar*
- 1712 *La présente année a été traversée par des grêles et des pluies qui furent si fréquentes dans les moissons qui emportèrent dans plusieurs pays les bleds et les vins qui donnèrent lieu à un arrest qui ordonna la moitié du payement des cens sur le prix du marché de leur échéance et l'autre moitié se payera sur la décision déclarée qui doit intervenir. Le froment a valu jusqu'à 20 livres communément, le seigle 18, l'orge 16, 17 et 18 livres dans le temps des semailles de l'année 1713. Il y a eu peu de bleds dans les lieux qui n'ont pas esté grêlés, quantité de paille et peu de bled. Quantité de pauvres, plusieurs domaines nono cultivés de ce dernier mars 1713 (l'année calendaire court de Pâques à Pâques. Ainsi le changement d'année a eu lieu ici courant mars)*
- 1714 *Cette année 1714 au premier jour de may le matin arriva une gelée qui endommagea notablement les vignes et les seigles. L'étonnement saisit tout le monde. Il y eut pourtant du seigle quoiqu'il eut bien des manquements de grain dans chaque épi, et du vin le*

Chronique villageoise par les curés-prieurs d'Ussel

Corpus de 1628 à 1789

quart d'une bonne année. Il y eut peu de paille et de foin qui furent très chers, le seigle valut après moisson 22 sous le boisseau et le foin ----. Et ont diminué de prix comme l'argent dans la bourse des avarés parcequ'il diminuait de deux en deux mois de dix sous par louis suivant l'article de la paix qui fut terminée cette année en sorte qu'à présent le froment ne vaut que dix louis le boisseau. En ce pays fait le 13 mai 1715 dans lequel mois il est arrivé un éclipse de soleil le trois du mois à neuf heures du matin.

- 1737 10 août 1737 à été apporté un enfant incognu trouvé près de la croix de la croisette, et lui par le sr lieutenant et procureur du roy, que j'ai baptisé. Il a reçu le prenom de Gilbert --- Il a été donné à la ferme de Gilbert Pavon, vigneron.
- 1741 Le 30 may 1741 la pescherie ou réservoir de la Croisette que j'ai fait faire pour mon usage et celui de mes successeurs a été achevé ce jourd'hui. J'exhorte ceux qui viendront après moy de donner tous leurs soins pour l'entretenir
 Nota – fonds qui appartiennent au prieuré d'ussel
 1° Le réservoir de la Croisette et le champ qui y joint de 6 septérées (dit champ du prieuré, n.d.l.r.)
 2° les plantées contenant 20 œuvres de vignes et une chaume attenante que j'ayt acquise et fait deffricher à mes frais pour le prieuré
 3° un pré de 12 à 14 charoix de foing situé vers le moulin Renom
 4° le champ de l'aumosne de 16 boisselée situé vers le marais joignant le champ de m^{re} le lieutenant Secretain
 5° un champ de 3 boisselée au delà du marais attendant au champ de m^{re} Chartier notaire à Charoux
 6° une vigne de 4 œuvres située dans les garennes joignant une vigne appartenant à m^{re} de Douzon
 7° une vigne de 4 œuvres située dans la paroisse de st Germain qui a été donné à l'église par feu m^{re} doyen Beaupère à m^{re} le lieutenant Secretain moyennant 8 messes par années qu'on doit dire pour le repos de son ame.
 8° un pré appelé le pré des ames d'un charoix de foing environ situé vers le marais, le dit pré enclavé dans plusieurs autres. Les dits fonds trouvés en très mauvais état par le soussigné, aussy bien que le presbitère lors de sa prise de possession
 Febvrier prieur, curé d'Ussel
- 1747 .En cette année 1747 j'ai fait tracer le jardin en étoille, et y ait fait planter de toutes les espèces de pruniers que j'ai fait venir d'orléans. ce jardin avait servi de potager à mes prédécesseurs jusques à moy. Ils avoient travaillé inutilement à y établir des espaliers c'est ce qui m'a fait prendre le parti de le garnir de fruits à noyaux ; j'ai fait un potager d'une petite cour qui est exposée au couchant. Secretain, prieur d'Ussel
- 1748 En cette année 1748 j'ai fait bâtir le petit pavillon qui est composé d'une salle, d'une double alcôve et de deux petits cabinets qui sont situés aux deux côtés de la cheminée. Secretain, prieur d'Ussel
- 1749 En cette présente année 1749 notre église a été interdite depuis le 2 feubrier jusques au 30 novembre. Je m'ai trouvé forcé de solliciter cet interdit pour en faire faire les réparations. on pourra juger combien elles étoient nécessaires par ce qui a été fait. 1° on a carlé le sanctuaire les deux chapelles collatérales et toute la nef à neuf. 2° on a construit les deux piliers qui sont dans le cimetièrre pour soutenir la voûte du sanctuaire qui était sur le point de s'écrouler. 3° on a bâti une sacristie. il en a coûté

**Chronique villageoise par les curés-prieurs d'Ussel
Corpus de 1628 à 1789**

pour toute cette maçonnerie sept cent vingt cinq livres. De plus j'ai fait faire le confessionnal qui a coûté soixante livres. la chaire qui a coûté aussi soixante livres. les fonts baptismaux qui ont coûté trente livres et le tableau qui représente le baptême de notre seigneur j. ch. Par St Jean qui a coûté douze livres. il en a coûté en outre quatre vingt livres pour recarler la nef ou pour la faire recouvrir. A ussel le dernier décembre mil sept cent quarante neuf. Secrétaire chan. Reg. Prieur curé d'ussel

1750 *en la présente année 1750, j'ai acheté et fait placer la balustrade de fer qui sépare le sanctuaire d'avec le chœur. elle m'a coûté en tout 95 livres. Elle m'eût coûté beaucoup plus si elle avait été toute neuve*

plus j'ai fait construire la petite chapelle qui est placée auprès de la fontaine. elle m'a coûté en tout pour la maçonnerie et la couverture 50^{ls}. Secrétaire ch. rég prieur curé d'ussel

1785 « L'an 1785 on fit une si grande abondance de vin que le vin rouge ne se vendoit que dix à douze livres le poinçon. Les fûts se vendoit jusqu'à dix livres » (Pouhnet, prieur de Fourilles)

1787 « L'année 1787, le 22 septembre et le 24 dudit mois le ruisseau de Fourilles déborda si considérablement que presque toutes les granges dudit Fourilles furent remplies d'eau et qu'on perdit une partie du bled. Il y eut aussi une si grande crüe dans la rivière que toutes les planches furent entraînées par les eaux. On perdit ainsi tout le chanvre qui se trouva pour tiers à la rivière la même année que dessus » (Pouhnet, prieur de Fourilles)

1790 Un acte notarié passé en 1730, rappelant des dévolutions successives par contrats depuis 1672, a été relié avec l'état civil de 1790. Il porte en marge « reconnaissance de reçu l'apport 100 livres par Jacques et Gilbert Cussinnet au profit de l'église d'ussel »

En voici le texte : Lui présent en sa personne Maître Martin Delachaussée bourgeois fabricant de la paroisse d'ussel et y demeurant lequel de son gré et bonne volonté a fait cession et transport par les présentes avec promesse de garantie et faire valloir à peine de tous dépens dommages intérêts, à l'église de la ditte p^{ssse} d'ussel Messire Jacques février prêtre prieur curé de la ditte p^{ssse} d'ussel et fabricant lié de la ditte église présent et acceptant. C'est à sçavoir de la somme de cinq livres de rente annuelle à lui due par Jacques et Gilbert Cussinnet frères vigneron habitants de la ditte p^{ssse} d'ussel sous le principal de la somme de cent livres due au dit sieur Delachaussée par les dits Cussinnet comme héritiers et sieurs tenant du défunt Gilbert Cussinnet leur père icelle rente cédée par Pierre de Vore escuyer sieur de la Combe et Dame Marie Delachaussée sa femme par eux passé pardevant l'un des juges soussignés le septième jour d'avril mil sept cent dix huit icelle rente anciennement reconnue par François et Gilbert Gaudon frères, pardevant Darnier notaire le vingt deuxième juillet mil six cent soixante douze. La présente cession ainsy faite par le s^r Delachaussée pour demeurer quitte de pareille somme de cent livres qu'il avoit reçues en sa ditte qualité de fabricant de Maître Gilbert Ribaud procureur du Roy en cette chastellenie d'ussel pour rachapt d'une fondation faite en la ditte église par noble Jean février lieutenant du domaine de Bourbonnais par contrat passé pardevant Perret notaire le vingt et un avril mil six cent quatre vingt huit ainsy que le tout est expliqué par l'acte passé pardevant ainsy notaire le vingt et un may mil sept cent vingt quatre, pour par le dit fevrier et fabricant se faire payer de la ditte rente à commencer au jour de St Martin dernier mil sept cent vingt neuf pour payere au jour de St Martin d'hiver prochain et ainsy a

Chronique villageoise par les curés-prieurs d'Ussel

Corpus de 1628 à 1789

continué d'année en année à chaque jour de St Martin aussy se faire payer des dits Cussinets d'une année d'arrérages de la dite rente échue au dit jour de St Martin dernier Et en conséquence de ce que le dit s^r Delachaussée n'a point profité ny tiré aucun intérêt de la dite somme de cent livres ne l'ayant recuée que pour faire plaisir à la p^{sse} il demeure déchargé de l'intérêt de la dite somme de cent livres et à l'instant se sont présentés les dits Jacques et Gilbert Cussinets frères vigneron habitants du dit ussel lesquels de leur gré et bonne volonté conjointement et solidairement un seul pour le tout renonçant et se promettent et s'obligent de payer la dite rente d'année en année à chacun jour de St martin d'hiver au dit s^r febvrier ou fabricien qui sera en place ou ses successeurs jusqu'au rachat et amortissement de la dite rente et arrérages. Icelle les deux Cussinets solidairement comme ils s'en sont obligés sur leurs biens présents et à venir et spécialement les héritages rejetés et hypothéqués à la dite rente et seront tenus de les entretenir en bien. Car ainsy l'ont voulu les parties et à l'entretènement des présentes ont obligé leurs biens soumis – exécution ---renonçant -- et demeure le dit S^r Delachaussée déchargé en ce qu'il a reçu de la fabrique jusqu'à ce jour d'huy l'ayant employée en réparations de l'église de la dite ussel suivant le mémoire par luy rapporté qui a esté paraffé par le dit s^r febvrier. Fait et passé au dit ussel maison de l'un des jurés soussigné après midy le deuxième jour d'avril mil sept cent trente

Présence et pardevant les notaires royaux soussignés avec les parties et encore présence de Maitre anthoine secretain Conseiller du Roy lieutenant en la chatellenie du dit ussel y demeurant qui a signé et soi contrôlé ainsy signé Febvrier Delachaussée Secretain Artaud Chartier notaires royaux et non les dits Cussinets pour ne scavoir écrire et la requette duement contrôlée à chantelle le troisième avril mil sept cent trente par courrier- signé artaud

Reçu quarante huit sols

expédié par le dit sieur Delachaussée

Chartier

notaire royal

1793 Le 09 novembre 1792 le dernier prieur curé d'Ussel remettait les registres d'état civil de la paroisse dans les mains du premier maire de la commune Henri Minat. En décembre de la même année Philibert Chartier succédait à Henri Minat. Son premier acte d'état civil est l'enregistrement de la naissance d'un adulte de 28 ans :

Aujourd'hui dix huit jour du mois d'avril mil sept cent quatre vingt treize deuxième de le république française pardevant moy philibert Chartier maire de la municipalité d'ussel faisant fonction d'officier public pour recevoir les actes de naissance, mariage et sépulture conformément à la délibération en date du 30 X 1792 du conseil général de la municipalité d'ussel canton de chantelle district de gannat département de l'Allier, ont comparu antoinne Drapier vigneron agé d'environ quarante cinq ans antoinne channeaux charron agé de quarante et un ans et jeanne mageot veuve de gilbert drapier agée d'environ soixane dix huit ans tous domiciliés dans cette minicipalité à la requête d'antoinne drappier qui est domicilié de la parroisse de Taxat canton de chantelle district de gannat département de l'allier, lesquels nous ont déclarés que jacques drapier frère du dit antoinne, neveux de la dite jeanne, et ami du dit antoinne channeaux était né le premier fevrier mil sept cent soixante et cinq de légitime mariage d'antoinne drapier avec jeanne –ufio ses père et mère. De tout quoy avons dressé le présent acte en présence des susnommés que nous avons comme tel interpellés de signer mais nous ont déclaré ne le savoir faire. Fait le dit jour et tel que dessus et vu déclarés être la vérité.

Chartier